



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Hauts-de-France

Service énergie, climat, logement et
aménagement du territoire

Affaire suivie par :
Nicolas PARIS
Tél : 03 20 40 53 77

Lille, le 30 mars 2020

Courriel : nicolas-g.paris@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis sur le projet de PCAET du Pays du Boulonnais
P.J. : Observations détaillées sur le projet de PCAET

Monsieur le Président,

Vous avez adressé aux services de l'État votre projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET), en le déposant sur la plateforme nationale le 14 janvier 2020.

Votre projet de PCAET représente pour votre territoire une stratégie intégrée en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Réalisé à l'échelle du Pays, il résulte d'une démarche conjointe de mutualisation de moyens des trois intercommunalités composant le Pays, chacune en charge de l'élaboration de son PCAET.

Il porte une ambition forte en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui se traduit notamment par l'objectif d'atteindre à court terme un rythme annuel élevé de rénovations thermiques des logements. Il comprend des actions innovantes, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des énergies renouvelables et de récupération.

Des compléments sont à apporter avant l'adoption finale de votre plan, en particulier, pour que celui-ci soit conforme au cadre réglementaire. Ils concernent principalement la définition de certains objectifs dans la stratégie territoriale. Votre plan gagnerait également à expliciter davantage les objectifs et partenariats attendus, ainsi que les calendriers envisagés pour certaines actions. Vous trouverez l'ensemble de ces observations dans l'annexe jointe à ce courrier.

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC), adoptée en 2015 en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, avec l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990, a été prise en compte pour fixer les objectifs de votre plan. La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe comme nouvel objectif l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, en divisant au moins par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Cet objectif, qui avait été annoncé dans le plan climat

Monsieur Claude PRUDHOMME
Président du Pays du Boulonnais
1, boulevard du Bassin Napoléon
62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

de la France en juillet 2017, guide la révision de la SNBC, en cours de finalisation. Je vous encourage à prendre acte dès à présent de ce nouvel objectif national, en consolidant la mise en œuvre de votre PCAET.

Votre projet de PCAET devra être soumis à la participation du public par voie électronique. Il pourra ensuite être approuvé par délibération des conseils communautaires des trois EPCI restés réglementairement compétents pour l'adoption de leur PCAET et, enfin, déposé sur la plateforme nationale des PCAET.

Les services de la DREAL Hauts-de-France et de la DDTM du Pas-de-Calais se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la suite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de région et par
délégation,
le directrice régionale adjointe

Catherine BARDY

Copies à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps ;
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer ;
- Monsieur le président du Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- Monsieur le directeur régional de l'Ademe.